

Traité de Reconnaissance

Pour la République Virtuelle du Liberistant

- Son Excellence Shin Jae-Min, Président de la République.

Pour l'Union des Républiques Orionnaises

- Son Excellence Frans van Eigenbrakel , Ambassadeur Spécial de l'URO.

I- De la Reconnaissance

Art.1 - Les Etats signataires de ce traité reconnaissent leur existence mutuelle, ainsi que celle de leurs territoires.

Art.1.a - La République Virtuelle du Liberistant n'engagera aucun conflit armé contre l'Union des Républiques Orionnaises.

Art.1.b – L'Union des Républiques Orionnaises n'engagera aucun conflit armé contre de la République Virtuelle du Liberistant.

Art.2 - Les Etats signataires établiront une mission diplomatique permanente, sous la forme d'une Ambassade. Un ambassadeur sera nommé pour chaque Etat signataire et aura pour charge d'y représenter son gouvernement.

II - Des engagements

Art.3 – La République Virtuelle du Liberistant et l'Union des Républiques Orionnaises s'engagent à recevoir l'Ambassadeur de l'autre pays, en tant que représentant officiel.

Art.4 - Les ambassadeurs s'engagent au respect des lois en vigueur sur le territoire du pays hôte.

Art.5 - Les ambassadeurs s'engagent à avertir l'autre de tout événement marquant de leur vie publique et internationale.

III – Collaboration

Art.6 - Les Etats signataires déclarent leur volonté de s'associer dans le domaine militaire.

Art.7 – La République Virtuelle du Liberistant offre une aide diplomatique à l'Union des Républiques Orionnaises en cas de conflit ou de crise.

Art.8 – L'Union des Républiques Orionnaises offre une aide diplomatique à la République Virtuelle du Liberistant en cas de conflit ou de crise.

Art.9 - Les pays signataires s'engagent à s'assister mutuellement devant les instances internationales afin de garantir une représentation de leurs intérêts respectifs et communs.

Art.10- Ce traité, défini par les autorités compétentes des deux pays présents, n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par leurs représentants.

Art.11 - Une fois le résultat des deux ratifications communiqué aux deux pays, le présent Traité sera mis en place selon les mesures définies précédemment.

Signature:

Shin Jae-Min
Président de la république, président du conseil d'Etat

Pour le Strategos Svalborg, Frans van Eigenbrakel, Ambassadeur Spécial de l'URO

*Fait le 27/12/2014
à Indant-Ville, Liberistant*